



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des étudiants pendant la crise sanitaire

Question au Gouvernement n° 3663

Texte de la question

SITUATION DES ÉTUDIANTS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

M. le président. La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, près d'un an après le début de la crise du covid-19 qui a fait de nombreuses victimes, je voudrais évoquer ses victimes collatérales, les personnes isolées, qui ont grandement souffert, sur le plan psychologique, des mesures de confinement. Leur souffrance se vit bien souvent en silence et, malheureusement, le nombre de suicides est en augmentation dans notre pays.

Je pourrais citer les personnes âgées, qui ne sont plus en activité, ou les personnes précaires et sans emploi, qui sont exclues de l'activité et de ce fait privées de tout lien social, mais je veux aujourd'hui vous alerter sur la situation préoccupante de nombreux étudiants, eux qui constituent pourtant l'avenir de notre pays.

Mon département ayant la chance de compter une université, j'ai été frappé par la grave détresse psychologique de certains d'entre eux. Alors que les collégiens et les lycéens ont la possibilité de se rendre sur leur lieu d'études et de bénéficier d'un repas chaud le midi en intérieur, alors que la plupart des salariés peuvent se rendre au travail et entretenir un lien social, les étudiants en sont privés, sommés de rester dans leur chambre pour suivre les cours à distance, quand ils ont lieu... Même s'ils bénéficient d'un repas chaud délivré par le restaurant universitaire, ils doivent le consommer dehors, parfois sous la pluie. Le Gouvernement envisage-t-il de rouvrir les restaurants universitaires en les soumettant à un protocole sanitaire adapté, par exemple en réduisant leur capacité d'accueil d'un tiers ou de moitié ?

Notre pays a fait le choix de protéger d'abord ses aînés, ce qui est logique, mais les conséquences psychologiques et sociales de l'épidémie sur la jeune génération constituent un véritable risque pour leur insertion future dans la société. Je crains en particulier que, se sentant abandonnée, la jeunesse perde confiance dans les institutions.

Lors de sa dernière allocution, le Premier ministre n'a eu aucun mot sur les universités. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour éviter que notre jeunesse ne se considère comme une génération sacrifiée ? Quand les universités pourront-elles rouvrir et les cours avoir lieu normalement ? (M. Bertrand Pancher applaudit.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Comme je l'ai déjà rappelé, pendant ce deuxième confinement, les établissements universitaires n'ont pas été fermés et les

étudiants ont continué à y être accueillis, notamment dans les salles de ressources informatiques, lorsque les conditions de travail des lieux de résidence étaient difficiles. Nous avons, par ailleurs, autorisé l'ensemble des formations pratiques qui nécessitent la présence physique des étudiants et de l'enseignant. Enfin, à partir de ce mois de janvier, les cours vont reprendre progressivement dans les universités, et les étudiants seront accueillis par petits groupes de dix au maximum.

Pourquoi avons-nous choisi un tel dispositif ? Parce que les étudiants des universités ont besoin d'avoir un contact avec leur professeur et toutes les disciplines ne requièrent pas de travaux pratiques. Il était donc important que nous étendions à tous les publics fragiles – étudiants en détresse psychologique, étudiants en détresse pédagogique, étudiants internationaux, étudiants en situation de handicap – la possibilité de renouer, par petits groupes, le lien avec leurs enseignants. Or c'est précisément à cela que les universités s'emploient actuellement.

Quant aux partiels qui se tiennent actuellement, ils sont majoritairement organisés à distance, mais aussi parfois en présentiel, ce que contestent certains étudiants – vous le voyez, la situation n'est pas aussi simple qu'il y paraît. En tout état de cause, tout en assurant la sécurité sanitaire des étudiants, les universités s'organisent pour leur permettre de retrouver leurs enseignants par petits groupes.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3663

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 janvier 2021](#)